

POINT CSA RESEAU PREFECTURES-SGCD

18 JUIN 2024

Dès le début du CSAR, l'administration a informé les membres du CSAR de l'assassinat d'un collègue du SGAMI Sud-Est (Ateliers de Montélimar) par une collègue. Une minute de silence a été respectée.

FO Préfectures SMI, choquée, s'est associée à l'Administration et apporte tout son soutien à sa famille, ses amis et collègues de travail.

FO PRÉFECTURES SMI A DÉNONCÉ LA SITUATION INTENABLE DES BUREAUX DES ELECTIONS qui sont à bout, avec des collègues qui pleurent de fatigue, n'ont pas eu droit à des congés, depuis trois mois et effectuent des heures de travail supérieures à 65 heures par semaine, sans repos en mi-journée et avec une activité continue depuis dimanche matin.



FO PRÉFECTURES SMI A RAPPELÉ une fois encore que les personnels des préfectures, sous-préfectures et SGCD répondent toujours présents.

FO SOULIGNE que l'avenir des préfets dépend exclusivement de la conscience professionnelle et du courage des équipes qui travaillent dans l'ombre et sans reconnaissance.



FO PRÉFECTURES SMI A DEMANDÉ au SG du MI des compensations pour les équipes (repos compensatoire, compensation financière...).

FO PRÉFECTURES SMI A RAPPELÉ les situations impossibles de la Nouvelle-Calédonie avec une insécurité dantesque pour nos collègues du Haut-Commissariat, ainsi que Mayotte avec l'insécurité pour les collègues sur leurs trajets domicile-travail et le problème d'eau potable.

POINTS POUR AVIS

1 - Modification du règlement intérieur du comité social d'administration de réseau des préfectures et des SGCD avec l'application de 3 réunions de la FS CSAR par an au lieu de 2 :

L'Administration a rectifié cet oubli à l'Article 3 II du règlement intérieur CSAR Préfectures SGCD qui sert de modèle pour tous les RI des CSA locaux.

FO qui avait revendiqué en 2023 cette modification acceptée par la DRH mais jusque là oubliée **a voté favorablement** cette modification et a demandé au SG MI de communiquer ce changement à l'ensemble des préfets pour **qu'ils adaptent le Règlement Intérieur de leur FS CSA locales si nécessaire.**

2 - Projet de décret portant déploiement progressif des pôles territoriaux France asile :

Après un vote défavorable subi par la DGEF au CSA du 7 juin 2024 sur son projet de mise en place de la substitution du téléservice au sein des services « étrangers », **la DGEF recommence avec un autre projet.**

Et comme à chaque fois, devant nos questions insistantes sur le déroulé et le niveau de préparation des sites pilotes, aucune réponse viable et aucune saisine officielle des CSA locaux compétents sur cette expérimentation. Aucune étude préalable d'impacts en amont. Une stratégie continue de la DGEF du « Marche ou crève » pour les services étrangers des préfectures qui lui servent de « cobayes ». Encore un **vote défavorable unanime !**



FO PRÉFECTURES SMI a voté défavorablement ce projet de décret portant déploiement progressif des pôles territoriaux France asile et **réclame au SG MI de prévoir la visite des 3 sites d'expérimentation par une délégation de la FS CSAR.**

FO PRÉFECTURES SMI attend que la DGEF respecte les demandes de précisions et d'informations complémentaires de notre syndicat.

Rejoignez-nous



CELLULE COMMUNICATION NATIONALE
PELIENCOURT / BERGER / BEN ASSAYA / MAUSSANT

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POINT CSA RESEAU PREFECTURES-SGCD

POINTS POUR INFORMATION

3 - Présentation de la charte déontologique des services relevant du Secrétariat général :

Ce document a été débattu en groupes de travail pour aboutir à la prise en compte de toutes les suggestions de FO.

FO A REDEMANDÉ la prise en compte de DEUX POINTS IMPORTANTS :

- ⇒ L'intégration du principe de réciprocité de loyauté des encadrants vis-à-vis de leurs agents (jurisprudence du CE à valider par l'Administration);
- ⇒ La diffusion de cette charte à tous les agents avec communication et explication en assemblée générale de préfectures-SGCD, voire ensuite de la faire parapher par chaque agent.

FO a demandé que soit modifiée la fiche annexe commune « discrétion professionnelle et secret professionnel », et que soit créée une fiche distincte sur la notion de secret professionnel, compte tenu du risque pénal encouru maintenant par tous les agents publics dans l'exercice de leurs missions.

FO DEMANDE une véritable sensibilisation, réflexion déontologique et formation de tous les agents du MI sur ce nouveau risque (pour rappel : 1 an de prison / 15 000 € d'amende).

4 - Les rencontres de l'ATE : point d'étape

Au total ce sont **404 tables rondes** qui se sont déroulées et les synthèses départementales, puis régionales remontent au MI. Il demeure **deux ateliers nationaux** à tenir après celui de l'Outre-mer.

FO ALERTE LE SG MI : Chez certains préfets, la participation aux ateliers locaux des personnels se limite aux cadres, parfois sans les OS, voire avec des conclusions déjà préétablies et surtout sans débat avec les personnels.



11 POINTS DEMANDÉS A L'ADMINISTRATION par FO PREFECTURES SMI



- ⇒ Bilan des CAP avancements et point sur les entretiens professionnels : Pb différences de taux de promotion selon les régions. GFO demande une réévaluation des taux de promotion pour les AAP1 et les ATP1 ;
- ⇒ Point sur PERSÉE : un nouveau projet de coordination départementale du Séjour, encore une fois sans étude d'impact et sans dialogue social local en amont ;
- ⇒ Point sur le système d'information des armes (SIA);
- ⇒ Budget 2024 : l'Administration nous confirme qu'il y a aucune incidence sur le fonctionnement des services et sur les rémunérations des personnels ;
- ⇒ Point sur les préfectures restriction budgétaire : **FO RELÈVE des incidences graves sur le fonctionnement des préfectures et la rémunération des personnels** ;
- ⇒ Point de situation des opérations immobilières en cours ;
- ⇒ Point d'information sur les acteurs publics et privés (process du choix par marché public) qui interviennent sur une opération immobilière type ;
- ⇒ Élections professionnelles 2026: doctrine sur les SAT et SGAP en Outre-mer ;
- ⇒ Bilan sur les adjoints techniques filière prévention et surveillance ;
- ⇒ Bilan des heures supplémentaires écrêtées : remontée des bilans par les SGCD (chiffres erronés, incomplets).
- ⇒ **FO REFAIT le travail de compilation avec les sections locales** et communiquera dessus pour faire état de l'usure des personnels des préfectures-SGCD partout en métropole et outre-mer ;
- ⇒ Suivi de l'instruction télétravail.

Rejoignez-nous

